

En vue de susciter un nombre plus important d'offres d'achat, eu égard au fait que souvent les acquéreurs potentiels ignorent qu'ils peuvent faire une offre inférieure au prix fixé dans le mandat, le mandant autorise l'agence immobilière La Fourmi immo, représentée par son agent commercial Mme/M

A :

- Intituler les annonces « **Immeuble à saisir sur offres de prix** »
- Fixer, le cas échéant, un prix minimum dénommé « **offre minimale** », prix en dessous duquel aucune offre ne sera collectée par l'agence.
- Montant prévu pour l'offre minimale : _____ €

Il est expressément convenu :

- que le mandant se réserve le droit de refuser une offre d'achat inférieure à ses prétentions, et ne contracte aucun engagement supplémentaire par rapport au mandat d'origine ;
- que la vente sur offre ne constitue qu'une modalité particulière d'offre de vente, et ne saurait en aucun cas être confondue avec une vente aux enchères amiable, soumise à une législation d'ordre public.
- que la commercialisation du bien par le procédé de la vente sur offre aura lieu :

Du _____ au _____
 Du _____ au _____
 Du _____ au _____

Il sera rajouté dans toutes les annonces l'avertissement suivant :

« Le bien est à vendre dans le cadre d'une vente sur offres. Toutes les offres seront transmises au vendeur, lequel restera libre dans la sélection de l'offre à laquelle il entend donner suite. Le prix affiché correspond à un prix de première offre possible, étant précisé que ledit prix n'est pas forcément un prix auquel le vendeur souhaite vendre. Le propriétaire se réserve donc le droit de refuser une offre qu'il jugerait insuffisante. »

Fait à :

Le :

En autant d'exemplaires que de parties :

Le Mandant

Le Mandataire